

Par

Charlotte d'Ornellas

/ Lundi 1 octobre 2018 à 19:05



Partisans de la Manif pour tous opposés à la PMA. Photo © Olivier Donnars / NurPhoto

**Analyse.** Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu la semaine dernière un avis favorable à l'ouverture de l'accès de la PMA aux femmes seules ou homosexuelles. Les arguments évoqués pour défendre cette extension peinent pourtant à convaincre, tant l'enfant en est absent. Passage en revue.

Comme le temps passe ! En 2005, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rendait un avis défavorable sur l'ouverture de l'accès à la PMA aux femmes seules ou homosexuelles. A l'époque, les sages qui composent le CCNE jugeaient que l'intérêt de l'enfant – et son droit inaliénable à être élevé, dans la mesure du possible, par son père et sa mère – primait sur le désir d'enfant que pouvaient exprimer telle ou telle personne.

C'est dire si, en douze ans après, la volte-face du même CCNE surprend. En juin 2017, saisi des mêmes questions, le comité a rendu en effet un avis favorable, après avoir pourtant exposé en détails les très légitimes craintes, précisément celles qui l'avaient poussé à dire non auparavant. « *Les points de butée concernent, avant tout, le rôle comme la définition du père, la différence de situation entre les couples de femmes et les femmes seules, la question de la rareté des ressources biologiques et des risques de marchandisation que celle-ci entraîne, la limite entre le pathologique et le sociétal* »,

écrivait alors ses membres. Par la grâce d'un nouvel avis désormais justifié par la liberté des femmes et la non-stigmatisation des familles homoparentales, voilà les « *points de butée* » mystérieusement évanouis... et avec lui l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour le coup, il n'y aura pas de nouvelle volte-face. Le CCNE a réitéré à la rentrée son avis favorable à l'extension de la PMA, malgré l'absence de consensus, reconnue par le président du CCNE, Jen-François Delfraissy à l'issue des Etats généraux de la Bioéthique organisés l'an dernier. L'avis est resté favorable. « Quand le peuple pense mal, on dissout le peuple ». Depuis, les partisans de l'extension de la PMA jubilent : ils ont « l'éthique » avec eux. Un supplément d'âme qui vient opportunément faire oublier la faiblesse des arguments jusqu'alors invoqués et dont il importe de dresser la liste.

## L'argument de la discrimination

---

**Les partisans de cette extension de la PMA aux femmes seules ou homosexuelles constatent que la PMA est déjà autorisée pour les couples homme-femme stériles, et ne la remettent pas en cause. Mais ils jugent discriminant qu'elle ne le soit pas pour des lesbiennes dont l'infertilité serait « sociale ».**

La PMA est en effet une pratique qui existe déjà, et qui est accessible aux couples homme-femme infertiles.

Avant d'aborder la différence évidente avec l'infertilité naturelle de deux femmes, il convient de s'attarder sur les questions éthiques que pose déjà la PMA « tout court ». D'abord la question du statut de l'embryon humain. La loi française n'en reconnaît aucun et la PMA nécessite d'en fabriquer plusieurs pour augmenter les chances de réussite de l'opération.

Ces embryons sont ensuite congelés, détruits, ou même utilisés comme cobaye. Or il s'agit d'une vie humaine, ce qui pose déjà la question de la matérialisation du vivant. Et ce d'autant plus que les militants de la cause animale travaillent d'arrache-pied à interdire toute recherche sur les animaux. Et que personne ne se pose la question de l'embryon... humain.

Ensuite, la PMA pose également la question du tiers donneur. Puisqu'elle vient contourner l'infertilité pathologique de l'homme, de la femme ou du couple, la PMA nécessite l'utilisation de l'ovocyte ou du sperme d'une tierce personne, extérieure au couple et donc à la filiation biologique de l'enfant. La question de l'origine se pose donc déjà. A la différence près que l'enfant pourra imaginer – et ce n'est pas anecdotique sur le plan psychologique – son origine à travers ses parents, qui sont homme et femme.

A ces questions éthiques peu discutées, s'ajoute une autre question directement liée à l'extension de cette PMA aux femmes seules ou homosexuelles. Celle de l'institutionnalisation de l'absence de père.

L'enfant sera privé de père avant même sa conception, ce qui n'est pas le cas dans une PMA aujourd'hui autorisée. Or la convention internationale relative aux droits de l'enfant précise bien que ce dernier a, « *dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.* »

La « *mesure du possible* » serait alors piétinée avant même la conception de l'enfant.

## L'argument de l'hypocrisie

---

**Les partisans de l'extension de la PMA constatent que certaines femmes seules ou homosexuelles ont déjà recours à la PMA à l'étranger et qu'il convient donc d'encadrer cette pratique plutôt que de la condamner. Ils ajoutent que cette « obligation » de se rendre à l'étranger est source de dépense, et donc d'inégalité.**

Certaines femmes françaises passent en effet les frontières françaises pour avoir recours à la PMA dans des pays qui ont déjà élargi son accès. Premièrement, les législations étrangères n'ont absolument aucune raison d'influer sur la législation française, encore moins en matière éthique. Deuxièmement, ce qui est légal n'est pas nécessairement moral – le changement des lois en est la meilleure preuve – il ne peut donc s'agir d'un argument de nature à contraindre ou changer la législation française.

En outre, ces femmes ne sont pas « obligées » d'aller à l'étranger. Elles prennent la responsabilité de contourner la loi française et le pays n'a donc aucun compte à rendre sur ce terrain-là.

L'inégalité est par ailleurs l'argument majeur de cette demande de légalisation de la pratique. Là encore, l'argument est biaisé.

D'abord, c'est oublier que la première égalité entre tous les enfants du monde, et ce depuis le début de l'humanité, est d'être le fruit de la rencontre d'un homme et d'une femme. Égalité naturelle que ce débat balaie d'un revers de main au nom de l'égalité des adultes.

Sur la question des adultes précisément, l'égalité est en réalité un égalitarisme qui se fiche des exigences de la nature elle-même : les situations sont absolument incomparables puisqu'un homme et une femme sont naturellement féconds tandis que deux hommes ou deux femmes ne le sont jamais.

Si ensuite, cette « égalité », ou « non-discrimination » est la base de toute réflexion, la PMA sera bientôt remboursée pour les femmes seules ou couples de femmes pour éviter que la question financière ne bloque certaines plus pauvres que d'autres. C'est inévitable et certains évoquent déjà la question. Il convient donc de rappeler que la Sécurité sociale rembourse des actes médicaux : dans le cas d'une femme seule ou de deux femmes homosexuelles, la médecine est incompétente à réparer une anomalie de la nature (l'infertilité par exemple). Elle est instrumentalisée pour la détourner. Ce qui est nettement différent.

Il convient également, pour clore cette question de l'égalité, de cesser de se mentir sur la question de la GPA. Si la marchandisation du vivant et l'intérêt de l'enfant disparaissent déjà au profit de l'égalité des adultes sur la question de la PMA, la GPA suivra inévitablement. Si l'on accepte de fabriquer des enfants pour satisfaire le désir de deux femmes, on imagine mal comment le refuser à deux hommes. Les réserves seront sans doute aussi – voire plus – nombreuses mais l'avis favorable, selon les mêmes logiques. Sans compter que là encore, « ça existe déjà ».

## L'argument de l'amour

---

**Les partisans de l'extension de la PMA affirment qu'une femme seule ou deux lesbiennes seront capables d'aimer ces enfants autant qu'un couple homme-femme.**

Personne, dans ce débat, ne juge de la capacité d'un adulte à aimer un enfant. Mais l'amour que pourront porter deux femmes à un enfant n'efface pas le mensonge sur les origines de cet enfant, ni la nécessaire figure paternelle à laquelle tout enfant devrait avoir le droit. L'absence de père est souvent associée à une « enfance difficile » dans les différents profils que la société examine régulièrement, et ce malgré l'amour parfois réel et irréprochable de la mère...

On comprend assez mal pourquoi ce mal deviendrait absolument anodin dès lors qu'il est institutionnalisé.

## L'argument de l'imperfection du monde

---

**Les partisans de l'extension de la PMA répètent qu'il existe des familles où le père est violent, la mère alcoolique, ou inversement, et qu'il vaudrait donc mieux deux mères à ces enfants.**

Certes. Ce sont des situations dramatiques dans lesquelles la société tente d'intervenir au maximum pour protéger l'enfant. Mais on ne voit pas pourquoi les homosexuels seraient moins sujets à cette possible violence que des couples homme-femme.

Ce sont des situations dramatiques mais marginales, dont pourront également souffrir des enfants élevés par deux hommes ou deux femmes. En décembre 2012, le site Slate.fr consacrait même un article à la question, qui commençait par ces mots : « *La violence chez les couples homosexuels, qu'ils soient gays ou lesbiens, est un sujet rarement abordé. Pourtant, les quelques chiffres dont on dispose indiquent que non seulement cette violence existe, mais qu'elle pourrait bien être plus fréquente encore que chez les hétérosexuels.* »

Ce qui est certain, c'est que la violence existe partout et qu'elle ne sera pas l'apanage des couples homme-femme. Sans compter que l'argument reste étonnant : on comprend mal pourquoi la souffrance de certains enfants rendrait légitime d'en priver d'autres de père.

## L'argument « psy »

---

**Les partisans de l'extension de la PMA affirment que des enfants grandissent déjà sans père, qu'ils sont même nombreux, et qu'ils vont très bien.**

A l'heure du divorce de masse, le constat est juste : beaucoup d'enfants grandissent déjà sans père. Mais cette absence est considérée comme une blessure par la société, qu'elle soit la conséquence d'un abandon, d'un divorce ou d'un décès. Mais laissons surtout la parole aux réserves de ce même CCNE qui rend aujourd'hui un rapport positif : « *si des enfants ne connaissant pas leur père et des enfants élevés par un seul parent ou dans un couple homosexuel existent depuis toujours, il y a une différence entre le fait de « faire face » à une telle situation survenant dans le cadre de la vie privée sans avoir été planifiée ni*

organisée par la société, et l'instituer ab initio. » Nous ne saurions mieux le dire...

## Suite de l'argument « psy »

---

**Si les partisans de l'extension de la PMA affirment que la société doit avancer, c'est en raison de certaines études qui prouveraient déjà que l'homoparentalité n'est pas un problème pour l'enfant.**

Il n'existe pour l'heure aucune étude fiable pour affirmer telle chose. Là encore, laissons la parole à cet étonnant CCNE, dans son avis n°126 : *« Il ne paraît pas encore possible, au vu de la littérature publiée, de formuler une évaluation consensuelle de l'évolution des enfants élevés dans des familles homoparentales compte-tenu, en particulier, de l'hétérogénéité de ces familles. Si la grande majorité de ces études émettent une conclusion positive sur le devenir des enfants, les biais méthodologiques, les disparités de critères retenus et le recul suffisant ne permettent pas de l'affirmer avec certitude. »* Etonnante société qui « oublie » le principe de précaution à l'heure de protéger les plus faibles de ses membres.

Il est par ailleurs évident que les enfants qui grandissent avec une mère seule s'en sortent majoritairement bien. Il n'en demeure pas moins que l'absence d'un père est une blessure. Est-ce bien utile d'institutionnaliser cette blessure a priori ?

## L'argument de la vox populi

---

**Les partisans de l'extension de la PMA se cachent in fine derrière la société française qui serait majoritairement favorable à l'ouverture de ce droit aux femmes seules ou homosexuelles.**

Comme l'indique le nom du comité chargé de rendre un avis, la question est posée sur le terrain de l'éthique. Le plus grand nombre ne devrait donc pas surpasser les besoins de l'enfants : la majorité sur un terrain pareil semble donc assez peu convaincante. Mais au-delà de ce constat, l'affirmation est fallacieuse.

En janvier dernier, des sondages avaient été commandés par *la Croix* et *le Figaro* à l'Ifop. A la question de l'élargissement de l'accès à la PMA, les Français étaient en effet 60% à se prononcer favorablement.

Mais dans le même sondage, 64% d'entre eux estimaient en revanche que *« l'Etat doit garantir aux enfants nés par PMA le droit d'avoir un père et une mère »*. Que retenir ? Difficile de le savoir. Mais certainement pas que les Français valident la privation légale de père.

## L'argument qui n'a rien à voir

---

**Certains esprits particulièrement provocants vont même jusqu'à évincer les réserves à l'extension de l'accès à la PMA en raison de la prise de position – défavorable – des évêques de France. En cause ? Les prêtres pédophiles... qui empêcherait l'Eglise de pouvoir être crédible à défendre les intérêts de l'enfant.**

Cet argument devient récurrent à l'heure où le parlement pourrait mettre en place des commissions d'enquêtes chargées d'examiner les cas de pédophilie dans l'Eglise.

Il est particulièrement malhonnête de rendre caduque la réflexion d'une institution parce que certains de ses membres ont monstrueusement chuté. Et particulièrement abject de faire peser sur un clergé tout entier les fautes de quelques-uns, a fortiori à l'heure où cette institution saisit – enfin – le problème à bras-le-corps. Il convient par ailleurs de rappeler, par souci de justice, qu'elle fut sans doute la première institution mondiale à ouvrir ce terrible dossier interne, sous le pontificat de Benoît XVI, même si cela n'excuse en rien le comportement de ces prêtres et parfois même le silence de leurs évêques.

Mais sans même s'attarder sur l'injustice parfois faite à l'Eglise en raison de la faiblesse de ses membres, il convient d'examiner la faiblesse de l'argument : parce que des enfants ont été violés ou agressés, il deviendrait légitime d'en priver d'autres de père ?

Là encore, l'argument est acide envers la parole ecclésiastique, mais ne protège aucun enfant.